

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L' ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 MAI 2023

La réunion se tient au 2 rue Janson, à 6182 Courcelles.

Quorum et commentaires

La date de l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) a été annoncée par la lettre d'info et sur le site. Les convocations ont été envoyées par la poste aux coopérateurs dans les délais requis par les statuts (Art. 23 des Statuts - envoi au moins 10 jours avant la date de l'AG) .

NB : l'abréviation "EZ" dans le texte correspond à "Emissions Zéro".

L'assemblée compte 55 coopérateurs présents et 41 voix représentées par procuration, soit un quorum total de 96 voix.

Aucun coopérateur présent ne représente plus de 5 autres coopérateurs. Tout cela a été vérifié à l'accueil des membres par Giovanni Burlin et Michel Damay.

Aucun point à l'ordre du jour ne requérant un quorum spécial (voir art. 24 des Statuts), l'assemblée générale peut régulièrement se tenir et valablement délibérer.

Les administrateurs présents sont Marc Installé, Joseph François, Gaetan Schwarzbaum, Dimitris Stamatoukos, Alain Kisiel et Lucas Gossiaux. La directrice opérationnelle et financière, Anne Wouters, est également présente.

1. Constitution du Bureau

Accueil et mot de bienvenue par le **président de séance** : Joseph François.

Désignation d'un animateur de séance : Dimitris Stamatoukos.

Désignation de 2 **scrutateurs** : Sergio Jacob et Alain Damay.

Désignation d'un **secrétaire** de séance : Xavier Gillon.

2. Approbation du Procès Verbal de l'Assemblée générale du 14 mai 2022 (ordinaire)

Pas de question, ni de correction concernant ce Procès Verbal. Il est approuvé à l'unanimité.

3. Présentations des activités 2022 et de leurs perspectives

Gaetan Schwarzbaum présente les activités de projets en développement et Xavier Gillon les activités de communication et de mobilisation.

4. Questions / réponses sur le rapport d'activité 2022

Le rapport d'activités 2022 est disponible dans l'espace coopérateur du site Internet d'Emissions Zéro.

Les réponses aux deux questions écrites préalablement à l'AGO sont partagées à l'assemblée :

1) Que prévoyez-vous à court, moyen et long terme pour réduire les coûts de déséquilibre ?

Les énergies renouvelables produisent en effet trop à certains moments, et pas assez à d'autres, par rapport à la production. Ce déséquilibre augmentera continuellement dans les décennies à venir. Nous n'avons pas de stratégie définie à ce sujet, qui devrait être concertée avec Cociter en tant que fournisseur. Mais nous avons conscience de l'enjeu. Cependant, plusieurs éléments sont positifs pour contribuer à une stratégie de réduction des coûts de déséquilibre. :

- un mix de production diversifié
- un projet de MEGA batterie
- une opportunité de projet de stockage hydro
- une opportunité de Communauté d'Energie

2) Envisagez-vous de créer une communauté d'énergie citoyenne en 2024 et de l'ouvrir à vos coopérateurs ?

Nous expérimentons un projet de CER à Salzinne (Namur) avec une centrale hydroélectrique. Par ailleurs, nous étudions l'adaptation de nos statuts pour que Emissions Zéro puissent devenir une CER et puissent créer plusieurs zones de partage en Wallonie.

Plusieurs questions orales sont ensuite formulées par les coopérateurs présents, résumées ci-dessous succinctement avec leur réponse

- Emissions Zéro envisage-t-elle des activités de stockage de l'électricité par **membrane oméostatique** entre eau salée et eau douce ? Non, nous n'avons pas la capacité et les ressources pour réaliser des projet de recherche et développement
- Emissions Zéro a-t-elle des projets de **géothermie** ? Non, que ça soit de la géothermie peu profonde ou profonde, nous n'avons pas de projet. Mais cela pourrait éventuellement faire sens pour le chauffage de bâtiment collectif.
- Plusieurs questions sont posées sur les **communautés d'énergie** et des réponses diverses sont formulées, difficiles à résumer.

4. Présentation des finances

Les finances sont présentées la directrice opérationnelle et financière, Anne Wouters.

4.a. Comptes annuels 2022

Le résultat de l'exercice est de +47 k€, avec :

- Un chiffre d'affaire de +225 k€
- Des charges d'exploitation de -309 k€
- Un résultat financier positif de +134 k€
- Un résultat courant avant impôt de +50 k€ et des précomptes mobiliers de l'ordre de 3 k€

4.b. Rapport de gestion 2022

À noter les points clés suivants :

- levée de fonds pour l'éolienne du projet à Houdeng-Goegnies : Les souscriptions ont dépassé les 6 million d'euro, avec une augmentation de 1,822 million d'euro en 2022.
- la création de la SPV Moulin du bois de la Hutte qui exploitera cette éolienne,
- l'investissement dans le projet Seacoop
- des dividendes faibles de MHP de 58.626,81 € et d'Ochain Energie 31.895,00 €.
- la poursuite de la professionnalisation de certaines fonctions au sein de la coopérative et l'embauche d'un premier employé.

4.c. Proposition d'affectation du résultat.

Proposition d'un dividende de 2%, de 2,5% et de 3%.

4.d. Rapport des vérificateurs aux comptes.

Michel Mahiat est le vérificateur aux comptes pour l'année 2022.

Le rapport du vérificateur aux comptes est disponible dans l'espace coopérateur du site Internet d'Emissions Zéro. Il conclut que « le bilan est conforme à toutes les pièces comptables en ma possession et qu'il donne une image fiable de la société et rassurante pour l'avenir à la date de clôture des comptes. »

4.e. Budget 2023

En l'état, le produit d'exploitation est attendu à +282 k€, les produits financiers à +253 k€ et les charges à -481 k€, indiquant un budget 2023 à + 53 k€.

Bien qu'elle produira de l'électricité dès 2024, la nouvelle éolienne à Houdeng ne générera pas de bénéfices tout de suite.

5. Questions/réponses sur les comptes annuels 2022

Question : Quel est l'augmentation du nombre de coopérateurs en 2022 ?

Réponse : En décembre, nous atteignons environ 2.800 coopérateurs, soit une augmentation de 600 coopérateurs en 2022, grâce à la levée de fond pour l'éolienne de La Louvière (Houdeng).

Question : Que produit une part d'EZ en terme de kWh et de réduction de gaz à effet de serre ?

Réponse : Nous n'avons pas les chiffres sous la main, mais nous veillerons à l'inclure l'année prochaine.

6. VOTE : Approbation des comptes annuels 2022

- 0 contre
- 0 abstention
- 96 pour

Les comptes annuels 2022 ont été approuvés à l'unanimité.

7. VOTE : Approbation de l'affectation du résultat et paiement pour le 30/06/2023

- Abstention : 2 voix
- Pour 3% : 73 voix
- Pour 2,5% : 9 voix
- Pour 2% : 12 voix
- Total : 96 voix

L'affectation du résultat est déterminée à 3% suite aux votes.

9. VOTES : Election de d'Alain Dael au poste d'administrateur.

Alain Dael se présente et le vote est réalisée secrètement, tel que défini par les statuts.

Les résultats sont :

- Contre 0
- Abstention 2
- Pour : 94

Alain Dael est donc nommé administrateur.

10. VOTE : Décharge au vérificateur aux comptes

Votes :

- 0 Contre la décharge
- 0 Abstention
- 96 Pour

Décision : la décharge du vérificateur aux comptes est donc effective.

11. VOTE : Décharge aux administrateurs

Votes :

- 0 Contre la décharge
- 0 Abstention
- 96 Pour

Décision : la décharge aux administrateurs est donc effective.

12. VOTE : Désignation des vérificateurs aux comptes 2023

Candidats : Patric Nardi et Julien Dinant se proposent.

Votes : à l'unanimité, l'assemblée approuve les candidatures.

13. Présentation de la nouvelle identité visuelle

Xavier Gillon présente le résultat du travail de l'agence de Communication, du GT Communication et du CA pour définir une nouvelle identité visuelle pour Emissions Zéro, après 15 ans d'existence.

L'assemblée générale se termine à 12h30.

Joseph François Président du C.A.	Marc Installé Administrateur	Alain Kisiel Administrateur
Dimitris Stamatoukos Administrateur	Gaetan Schwarzbaum Administrateur	Lucas Gossiaux Administrateur